



Pommier / Poirier

N°01
26/01/2018



Animateur filière

Sandra CHATUFAUD
FREDON Limousin

sandra.chatufaud@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Edition **Zone Limousin**
Départements Nord 24/19/87/23

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Poirier

- **Stade A (BBCH 00) dominant** pour toutes les variétés en tous secteurs. Début de gonflement (stade B = BBCH 51) en secteurs précoces.
- **Psylle du poirier : Période de risque de pontes en cours.** Les pontes ont débuté mi-janvier et se sont nettement accélérées en tous secteurs.

Pommier

- **Stade A (BBCH 00) dominant** pour toutes les variétés en tous secteurs.
- **Tavelure :** Penser à la **réduction de l'inoculum par broyage des feuilles.**
- **Acariens :** Période propice à la prophylaxie.

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.



Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine
Pommier/Poirier Edition Zone
Limousin N°01
du 26/01/2018 »



Poirier

• Stade phénologique

Le stade « repos hivernal » est dominant en toutes variétés (Conférence, William's, Beurré Hardy, Doyenné du Comice, Harrow sweet ...) sur les secteurs d'Allassac, Objat, Pompadour, Saint-Cyr-la-Roche, Saint-Pardoux-Corbier, Troche, Vignols, Voutezac. Quelques bourgeons montrent un début de gonflement dans des parcelles situées en secteurs précoces et bien exposées à l'ensoleillement (Allassac, Saint-Cyr-la-Roche, Objat, Voutezac).

Code BBCH	Stade	Description	Photo
0 = Repos hivernal			
00	A	BOURGEON D'HIVER (dormance) Les bourgeons sont fermés et recouverts de leurs écailles protectrices.	
5 = Apparition de l'inflorescence			
51	B	GONFLEMENT DES BOURGEONS Premier gonflement visible du bourgeon floral ; les écailles ont des taches claires et s'allongent.	

• Psylle (*Cacopsylla pyri*)

Le psylle est l'un des ravageurs les plus redoutables du verger de poiriers. Ses piqûres de sève perturbent la croissance du végétal et le miellat sécrété par les larves provoque la formation de fumagine rendant les fruits impropres à la commercialisation. Il peut également être un vecteur du phytoplasme, responsable de la maladie du *Pear Decline* (voir page suivante).

Éléments de biologie

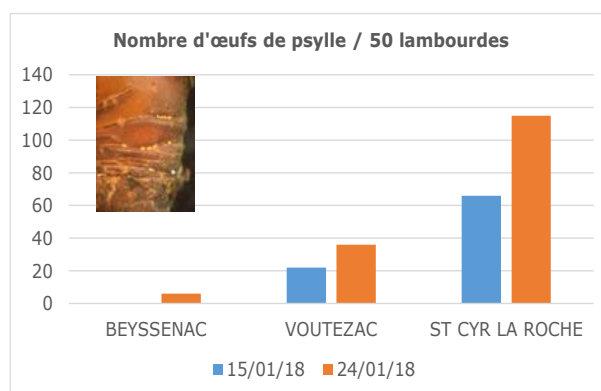
Les adultes issus de la génération d'automne passent l'hiver sur les arbres et reprennent leur activité dès les premiers beaux jours de janvier. **Deux jours consécutifs avec des températures maximales supérieures à 10° C sont suffisants pour permettre la ponte à partir du moment où les femelles sont matures.** Les œufs sont déposés principalement sur les lambourdes et à la base des bourgeons.

Observations du réseau

Les suivis biologiques concernant le psylle sont réalisés sur 3 parcelles situées à Beyssenac, St-Cyr-La-Roche et Voutezac.

Les suivis en laboratoire de la maturité ovocytaire des femelles de psylles, réalisés à partir d'individus prélevés par frappage dans les parcelles, ont débuté le 15 janvier et ont montré que plus de 42% des femelles étaient déjà matures pour la parcelle de St Cyr La Roche (parcelle à forte pression en situation précoce).

Les notations réalisées les 15 et 24 janvier sur 50 lambourdes ou dards par parcelles montrent **une nette augmentation des pontes en secteurs précoces et le début des pontes en secteurs tardifs** (cf graph ci-contre).



Œufs de psylle

(Crédit Photo : S. Chatufaud – FREDON Limousin)

L'observation des ovocytes faite le 24 janvier confirme que **de nouvelles pontes conséquentes restent à venir** ; en effet, 47 à 85% des femelles sont fécondées et matures.

Evaluation du risque

La période actuelle correspond au dépôt des œufs. Les conditions climatiques annoncées pour cette fin de semaine (températures supérieures à 10°C) seront favorables aux pontes et à l'incubation des œufs.

Mesures prophylactiques : Le développement de ce ravageur est favorisé par une forte croissance végétative ; il est donc indispensable de réaliser une taille raisonnée. La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices), nécessaire à la réduction des populations de psylle, doit être préservée notamment en conservant un environnement favorable.

Mesures alternatives : Sur les parcelles à problème, il est possible d'utiliser de l'argile blanche comme barrière physique. En effet, cette argile blanche naturelle très fine et exempte de fer n'est pas létale, mais irritante et répulsive pour les psylles adultes. Elle perturbe ainsi le dépôt d'œufs et peut permettre de ralentir la prolifération des psylles.

• Dépérissement du poirier (*Pear decline*)

Le *Pear decline* est une maladie à phytoplasme qui provoque un dépérissement plus ou moins brutal des arbres contaminés (production plus faible, fruits de petit calibre). Un des vecteurs de cette maladie est le psylle du poirier.

Les symptômes (voir photos ci-dessous) se manifestent à peu près deux mois après l'inoculation. Ils se caractérisent sur les feuilles par un rougissement prématuré du feuillage de la base de la pousse (juillet) avec parfois une déformation en cuillère (recourbée vers le bas), une taille réduite et un aspect clairsemé. Les feuilles chutent en commençant par l'extrémité des rameaux. Si la maladie se manifeste brutalement, le dessèchement est complet en août et les feuilles restent sur l'arbre. Les fruits sont petits, sans jus, très colorés, peu nombreux et n'arrivent pas à maturité. Les bourgeons évoluent mal ; les fleurs coulent en phase grave de la maladie ; les bourgeons floraux et à bois se dessèchent et tombent par manque d'alimentation.

Les risques de confusion sont nombreux car tout accident entravant l'alimentation hydrique et minérale des arbres induit des symptômes de ce type comme, par exemple, l'incompatibilité de greffe ou des dégâts racinaires (asphyxie).



Symptômes : Retard de débournement et croissance réduite, ligne brune nécrosée au point de greffe, rougissement du feuillage
(Crédit Photos : © J. LEMOINE)

Evaluation du risque

Le *Pear decline* est une maladie incurable. Tout arbre atteint doit être éliminé. La prévention consiste en l'utilisation de matériel végétal certifié et en la maîtrise de l'agent vecteur de cette maladie, le psylle du poirier.


• Tavelure

Cf. Informations dans le chapitre « Pommier ».

Pommier

• Stade Phénologique

Le stade « repos hivernal » encore dominant en toutes variétés et sur l'ensemble du bassin de production.

Code BBCH	Stade	Description	Photo
0 = Repos hivernal			
00	A	BOURGEON D'HIVER (dormance) Les bourgeons sont fermés et recouverts de leurs écailles protectrices.	

• Tavelure (*Venturia inaequalis*)

Le champignon responsable de la tavelure se conserve durant l'hiver sous forme de périthèces dans les feuilles tombées au sol.

Mesures prophylactiques : L'élimination des feuilles en hiver, par aspiration ou par broyage, réduit l'inoculum tavelure et donc l'importance des projections l'année suivante. Le broyage est à privilégier par rapport à « l'extraction » des feuilles de la parcelle car il maintient la matière organique sur place. Il permet d'accélérer la décomposition des feuilles. L'efficacité du processus est directement dépendante de la qualité du broyage qui doit être très fin et effectué en conditions sèches. Il convient également d'éliminer, autant que possible, les feuilles « piégées » dans les filets.

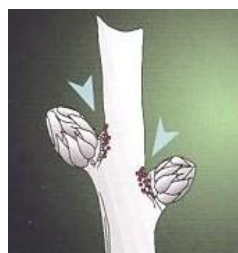


Balayage et broyage des feuilles
(Crédit Photo : C. Quinio – Chambre d'agriculture de la Corrèze)

• Acarien rouge (*Panonychus ulmi*)

L'acarien rouge passe l'hiver à l'état d'œufs, près des bourgeons, au niveau des rides et des empattements principalement sur le bois de deux ans.

Des suivis d'éclosions d'œufs d'acariens rouges seront réalisés sur des planchettes en situation de verger à Voutezac et Concèze.



Œufs d'acariens rouges sur lambourdes à l'insertion des bourgeons
(Crédit Photo : INRA)

Evaluation du risque

Le risque est plus fort sur les parcelles fortement occupées l'an passé par des acariens rouges et/ou présentant une faible population d'auxiliaires. Sur ces parcelles, il est nécessaire d'évaluer l'inoculum.

Seuil indicatif de risque atteint si :

- 40% des bourgeons sont porteurs de plus de 10 œufs viables d'acariens rouges.
- 50% des feuilles de rosette sont occupées par au moins une forme mobile.

La prognose : déceler précocement l'apparition des problèmes liés aux ravageurs

En hiver, la prognose permet d'évaluer le niveau des populations d'œufs d'acariens rouges de chaque parcelle, mais aussi de noter la présence des formes hivernantes des autres ravageurs (œufs de pucerons, cochenilles...) ; c'est un indicateur pour la gestion des parcelles lors de la campagne à venir.

Comment réaliser la prognose ?

Par parcelle, l'opération consiste à prélever, au hasard sur 50 arbres, un fragment de bois de 2 ans portant deux dards ou lambourdes (voir dessin ci-dessus). Sous la loupe, il faut ensuite dénombrer, pour chacun des obstacles, ceux portant plus de 10 œufs viables (de couleur rouge-vif) d'acariens rouges.

- ✚ **Pour les parcelles avec moins de 40% de bourgeons porteurs de plus de 10 œufs**, le risque est faible. A partir de début mai, des observations sur feuilles pourront être réalisées afin de suivre les remontées de populations.
- ✚ **Pour les parcelles avec plus de 40% des bourgeons porteurs de plus de 10 œufs**, un accroissement rapide des populations sera à craindre et nécessitera une gestion des parcelles avant le début des éclosions ou en fin de période d'éclosions.

• Taille hivernale et prophylaxie

La période actuelle de taille hivernale doit être mise à profit pour faire un état des lieux de la situation sanitaire et assainir les parcelles en éliminant :

- ✚ les branches et arbres morts ou dépérissants qui peuvent abriter scolytes et xylébores,
- ✚ les branches ou les rameaux porteurs de chancres ou de champignons ligneux,
- ✚ les rameaux oïdiés,
- ✚ les fruits momifiés, ainsi que les rameaux qui les portent (des chancres ayant pu se former).

C'est une période privilégiée pour repérer la présence de cochenilles dont les encroûtements peuvent être décapés mécaniquement (eau sous pression et/ou brossage des charpentières et des troncs atteints).

La taille est à réaliser de préférence en dehors des périodes de gel et par temps sec pour favoriser une bonne cicatrisation des plaies. Les plaies importantes sont à protéger immédiatement après la coupe. Les outils de taille doivent être désinfectés régulièrement et les arbres ou parcelles malades sont à tailler en dernier.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier / Poirier – Edition Zone Limousin sont les suivantes : Adena Bouglon, Aquifruit, BIP, Cadrabret, CDA17, CDA 24, CDA 47, CETA de Guyenne, EPLEFPA de Ste Livrade-sur-Lot, FDGDON 47, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, Garlanpy, Invenio, LDA 33, Les 3 domaines, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, SICA Castang, SYPRUSI, SYNPPA, UCA France Prune, UPF, UPI, Vallée du Lot, Valprim

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "